

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Décembre 2011

MM & Mme : G. URLACHER, G. LE LAY, F. TARTIVEL,
D. PERRAU, P. LE LOARER, Maires Adjoints

MM & Mmes : N. BRAZIER, R. BUTEAU, C. DEGOIS, V. FAZENDEIRO, N. FIACRE, J-F
JACQ, J-Y JEANNES, M JEAUNEAU, P. JUNILLON, F. SIMON

Absents excusés ayant donné pouvoir : S. NAPOLEONI à D. PERRAU ; C. CHARLES à G.
URLACHER, B. SCHAFER à J. MARTINEAU

C. DEGOIS a été élue Secrétaire.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point supplémentaire doit être ajouté à l'ordre
du jour, concernant l'adoption d'une décision modificative sur le budget primitif 2011.

L'ordre du jour ayant été approuvé, la séance peut débuter.

FINANCES

1- Autorisation de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012 (sur le rapport de M. Le Lay)

Sur le rapport de M. LE LAY, il est proposé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et
mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du BP 2011 (devant intervenir
dans la 2^{ème} quinzaine de mars) dans la limite du quart des crédits ouverts en 2010, soit 305
723 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à faire ses opérations.

Approuvé à l'unanimité.

2- Produits des domaines (sur le rapport de M. Le Maire)

Comme chaque année, il convient de revaloriser les loyers perçus par la commune au titre
de son patrimoine immobilier et d'appliquer une augmentation relative à l'indice INSEE, de
cette année, soit 3,15 % de réévaluation.

Approuvé à l'unanimité.

3- Attribution de l'indemnité de Conseil au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune *(sur le rapport de M. Le Lay)*

Depuis 1947, les communes sont autorisées à verser sur délibération du Conseil Municipal une indemnité annuelle de conseil au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune.

Cette indemnité porte sur la rémunération des prestations de conseil et d'assistance aux communes en matière d'établissement des documents budgétaires et comptables, d'analyses budgétaires, financières, de trésorerie et de mise en œuvre de la réglementation en matière budgétaire et financière.

Aussi, pour l'année 2011, l'indemnité de Madame Sophie NODET s'élève à 634,64 € brut.

Adopté à la majorité, 5 abstentions

4- Adoption des nouveaux tarifs de restauration scolaire avec la mise en place d'un repas bio par semaine *(sur le rapport de M. Martineau)*

La Ville souhaite mettre en place un Repas Bio par semaine dans les cantines des deux écoles au lieu d'un repas par mois, les familles ayant accepté ce principe. Un avenant au marché de restauration scolaire a été fait et au 1^{er} janvier 2012, un repas bio par semaine sera présenté aux enfants.

Cette mise en place nécessite un changement tarifaire des repas en fonction du quotient familial à la fois sur les tarifs de restauration scolaire et sur les tarifs de restauration Centre de Loisirs.

Approuvé à l'unanimité.

URBANISME

5- Reprise du parcelle Nexity dans le domaine privé de la commune *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Il est nécessaire de transférer dans le domaine privé de la commune la parcelle cadastrée AA n° 208 d'une superficie de 1528 m² et appartenant à Nexity Domaines afin de créer un parking à destination des usagers de la Salle Polyvalente.

Approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

6- Election du 3^{ème} Maire Adjoint *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Après 16 années passées au service de la Commune en tant que Maire Adjoint, M. Jacques Martineau donne sa démission pour convenances personnelles. Il est donc nécessaire d'élire un nouveau Maire Adjoint chargé de l'Enfance Jeunesse.

La candidature de Mme Fiacre a été présentée et mise aux votes à bulletin secret.

Mme Fiacre a été élue à la majorité absolue des voix Maire Adjoint, et occupera par conséquent dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu occupait précédemment.

M. Martineau reste membre du Conseil Municipal. M. Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercie M. Martineau pour son investissement durant toutes ces années.

7- Réactualisation des commissions municipales *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Suite à l'élection d'un nouveau Maire-Adjoint, il est nécessaire de modifier la composition de deux commissions :

- La Commission Jeunesse, Affaires scolaires et Vie Associative et Animation est renommée Commission Jeunesse, Affaires Scolaires et Vie Associative. Les membres sont les suivants : Mme Fiacre, M. Le Loarer, Mmes Brazier, Charles, Fazendeiro, Jeauneau, Napoléoni, Degois, Simon et M. Jacq
- La commission Communication est renommée Commission Communication et Animation. Les membres sont les suivants Mme Fiacre, M. Le Loarer, Fazendeiro, Jeauneau, Degois, et M Junillon, Buteau et Schäfer.

Adopté à l'unanimité

8- Modification du taux d'indemnité du Maire Adjoint chargé des Affaires sociales *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Il est nécessaire de modifier le taux de l'indemnité de fonction du Maire Adjoint chargé des affaires sociales, cette dernière cessant progressivement ses fonctions. La décision sera effective à partir du 1^{er} Janvier 2012.

Approuvé à l'unanimité

9- Actualisation de la délibération sur les périodes d'astreinte des Services Techniques de la Ville *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Comme chaque année les Services Techniques sont en astreinte durant la période hivernale. Pour l'année 2011-2012, les périodes d'astreinte sont du 1^{er} novembre au 28 février 2012, sauf prolongation exceptionnelle du fait des intempéries.

Approuvé à l'unanimité.

10-Adhésion des communes au SIPPAREC *(sur le rapport de M. Le Maire)*

Des communes ont demandé leur adhésion au SIPPAREC, ce dernier ayant donné un avis favorable à leur demande. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces nouvelles adhésions.

Approuvé à l'unanimité.

11-Vœu du Conseil Municipal concernant le taux de cotisation des communes au Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour la formation des agents (sur le rapport de M. Le Maire)

La Loi de Finances rectificative de 2011 abaissant le taux de cotisation versée au CNFPT de 1% à 0,9 %, cela a pour incidence de diminuer les ressources de l'établissement soit 33,8 millions d'euros à compter du 01 janvier 2012.

Les agents ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, les collectivités territoriales devant procéder à des dépenses supplémentaires comme envoyer les agents à des formations payantes ou ne prendre en charge les frais de formation (hébergement, transport, restauration).

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal demande le rétablissement du taux plafond de 1% de cotisation versée au CNFPT à compter du 1^{er} janvier 2012.

Approuvé à l'unanimité.

12-Vœu concernant la plateforme d'Orly

Le trafic des transports parisiens a plus que doublé en 20 ans, passant de 40 millions de passagers à 83 millions, et les experts prévoient un doublement du trafic d'ici 2030.

L'aéroport d'Orly est situé dans un environnement urbain dense, il est donc inconcevable d'envisager la remise en cause du plafonnement de cet aéroport et son couvre-feu.

Il est donc demandé à l'Etat de proposer des solutions qui permettraient de faire face à la hausse du transport aérien et de réduire au maximum les nuisances pour les populations du sud du Val de Marne.

Approuvé à l'unanimité.

13-Décision Modificative n°3

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2011 :

Décision modificative n°3

- Crédits à ouvrir :

Section Fonctionnement – Chapitre 021

Article 2152

Objet : Installation de voirie

Montant : 10 000 €

- Crédits à déduire :

Section Fonctionnement – Chapitre 021

Article 2152

Objet : Installations de Voirie

Montant : - 10 000 €

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Communications rapports d'activités 2010 du SIPPAREC, STIF, VALOPHIS, AMF

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 21h10

La séance ayant été levée, M. le Maire donne la parole à M. Baudoin, un habitant de la Rue Neuve pour parler de la mise en sens unique de la Rue Neuve et de la Rue Saint Leu.